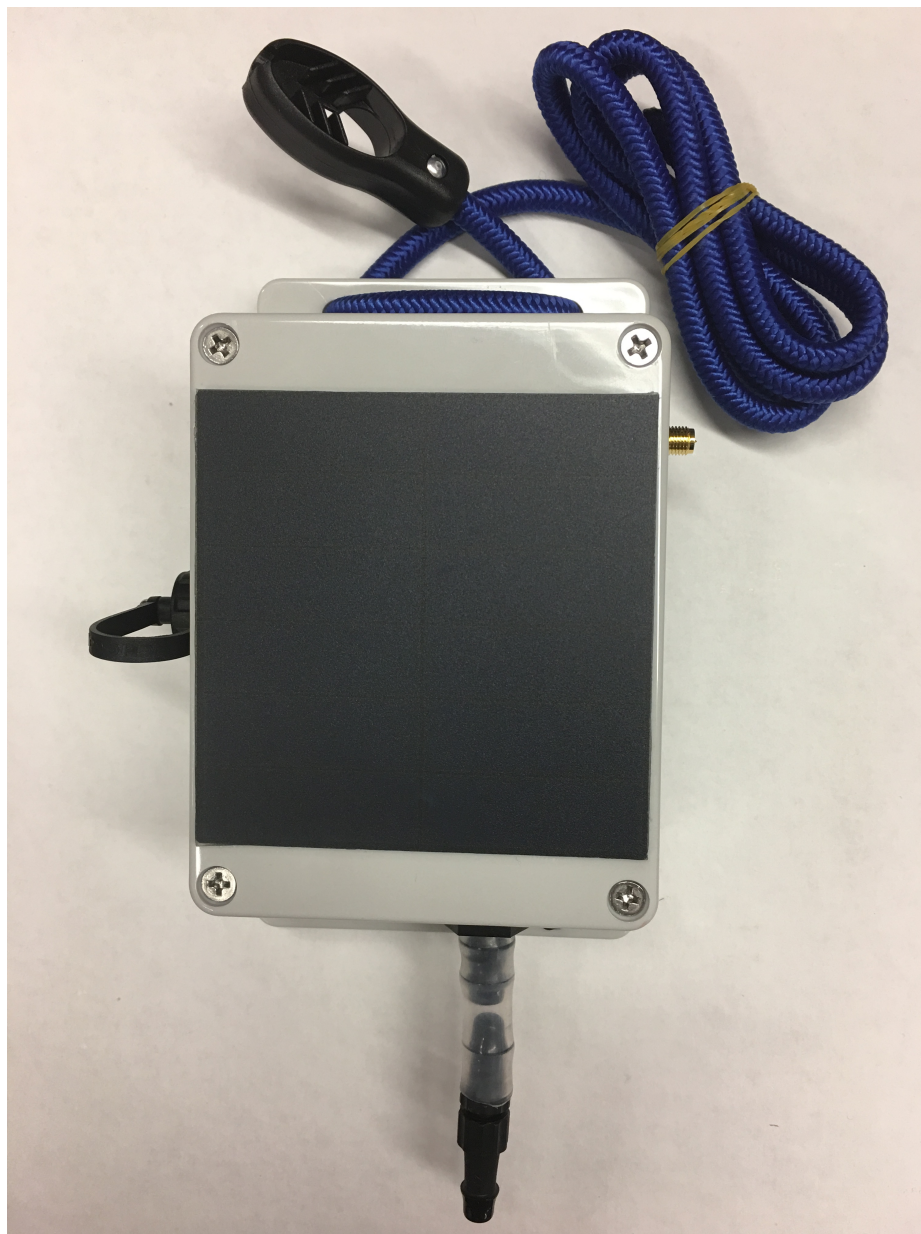




Système surveillance SE100-V

(S'applique aux modèles SE100-V-2; SE 100-HT; SE100-T; SG100-V2)



Les Équipements d'Érablière CDL inc.

Type a quote from the document or the summary of an interesting point. You can position the text box anywhere

Merci d'avoir choisi le système de surveillance de CDL. Nos 40 années d'expérience au service des acériculteurs garantie que vous avez acquis un équipement performant et de qualité. Avant d'installer et utiliser votre équipement, assurez-vous de bien comprendre toutes les instructions de ce manuel. De plus, s'il y a le moindre problème à la réception de votre équipement, contactez immédiatement CDL ou votre représentant local.

TROUVER L'INFORMATION

Inscrire ces détails pour référence future

Date d'achat : _____

Numéro de modèle : _____

Numéro de série : _____

* Le numéro de série est situé à l'arrière de l'appareil



TABLE DES MATIÈRES

Trouver l'information	2
Table des matières	3
Liste de matériel	3
Sécurité	3
Introduction	4
Information technique	5
Opération	6
Maintenance	7
Guide de dépannage	7
Garantie	8

LISTE DE MATÉRIEL

Dès la réception de l'appareil, assurez-vous que vous avez bien toutes les composantes nécessaires :

- 1 sonde vacuum SE100-V avec panneau solaire
- 1 élastique de maintien 101,6cm (40 pouces)
- 1 manuel d'utilisation

SÉCURITÉ

À première vue, il n'y a aucun risque associé à l'utilisation de la sonde dans la forêt. Aussi, lorsque vous installez l'appareil, il faut rester vigilant. Faites attention pour ne pas trébucher et vous blesser. La sonde contient des batteries au Li-ion et composantes électroniques, ne pas jeter aux déchets, les envoyer au recyclage. Le système de surveillance CDL est muni d'une clef de sécurité qui empêche le vol et l'utilisation frauduleuse.

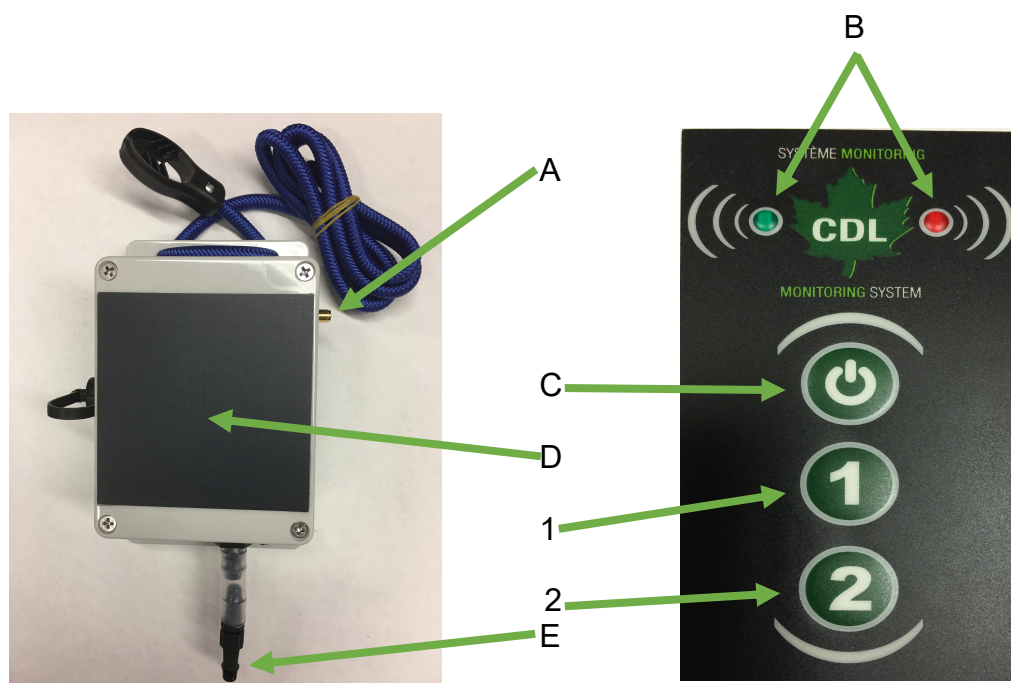
INTRODUCTION

Votre sonde vacuum au bout de vos maîtres lignes est un appareil de haute précision, fabriqué avec des composantes de qualité afin de vous donner le meilleur outil possible pour détecter les fuites de vacuum. Cet instrument a été inspecté selon les normes les plus rigoureuses de l'industrie. Chacune des fonctions de l'appareil a été vérifiée par un technicien spécialisé.

Il est important de se familiariser avec l'appareil avant de conclure trop rapidement qu'une installation est adéquate. Vous pouvez vous imaginer le coût d'une fuite de vacuum, si petite soit-elle, si elle est présente durant tout le temps des sucres. Une fuite qui se situe au tout début d'un système de vacuum, représente une perte immense car elle affectera le système tout entier.

INFORMATION TECHNIQUE

- La sonde Vacuum doit être installée en préférence sur un arbre de 4' ou moins de diamètre.
- La sonde Vacuum doit être installée avec le panneau solaire face vers le sud.
- La sonde Vacuum à trois boutons poussoir (Allumé/Éteindre(C), (1)=Jumelage,(2)=Rafraîchissement).
- La sonde Vacuum a deux antennes directionnelles, un panneau solaire, une sonde température, une sonde GPS et une entrée d'insertion pour tuyau 5/16.
- La sonde Vacuum résiste aux intempéries, mais ne doit pas être submergée.
- La sonde est conçue pour une installation permanente ou peut être retirée à la fin de votre saison si désirée.
- La sonde de vacuum possède une clef de sécurité unique lors du jumelage ce qui empêche ainsi l'utilisation frauduleuse ou le vol des sondes.



OPÉRATION

- A- Antennes directionnelles
- B- Lumière d'opération (Verte = Connecté, Rouge = Non-Connecté)
- C- Interrupteur (Démarrer / Éteindre)
- D- Panneau solaire
- E- Entrée d'insertion tuyau 5/16
- 1- Jumelage
- 2- Rafraîchissement

Fonctionnement

- 1.** Démarrer la sonde (C), la lumière verte clignotera.
- 2.** Appuyez et maintenez (1) jusqu'à les lumières (B) inter-changes du vert au rouge.
- 3.** Déterminez-vous un nouveau code de sécurité qui peut comprendre des lettres ou des chiffres et qui soit différent de celui par défaut 0000.
- 4.** Faites le jumelage de la sonde avec la passerelle dans le logiciel CDL avec votre nouveau code de sécurité. Lorsque le jumelage réussit la lumière (B) passe au vert.
- 5.** Fermer la sonde (C), la lumière éteindra.
- 6.** Installation de la sonde dans la forêt, les sondes doivent être à un maximum de 1000 à 1200 pieds les unes des autres pour un bon fonctionnement.
- 7.** Redémarrer la sonde (C) pour vérifier la connectivité et avoir sa position GPS dans le logiciel CDL.
- 8.** Répéter les étapes 1 à 6 pour toutes les sondes à installées.

SPÉCIFICATIONS

- Durée des piles : Entre 3-4 mois sans recharge et avec charge solaire suffisante, indéfiniment ou juste qu'au remplacement des batteries.
- Température d'opération : -30°C à 40°C

MAINTENANCE

La maintenance de cet appareil est très simple. Seul le changement des piles est nécessaire au bout de trois à cinq ans d'opération.

GUIDE DE DÉPANNAGE

Lorsque la lumière verte clignote, le système est opérationnel et connecté. Si la lumière est rouge, c'est que la sonde est incapable de se connecter, vous devez vous rapprocher pour établir une connexion.

Si autres problèmes veuillez contacter le support technique CDL (800-361-5158)



GARANTIE

Les sondes de Vacuum sont couvertes par une garantie limitée de 2 ans. Pendant 2 ans, à partir de la date d'achat d'origine, Les Équipements d'Érablière CDL (CDL), réparera ou remplacera les pièces de cet appareil qui présentent un défaut de matériaux ou de fabrication, s'il est installé, utilisé et entretenu selon les instructions fournies. S'il ne peut pas être réparé, un appareil neuf sera remis, si c'est à l'intérieur des deux années de garantie de la date d'achat.

Exclusions

Cette garantie ne couvre pas ce qui suit:

1. Les produits dont le numéro de série d'origine a été enlevé, modifié ou n'est pas facilement lisible.
2. Si la procédure de maintenance de CDL n'est pas respectée.
3. Les pertes de production dues à tout problème avec les sondes.
4. Les appels de service qui ne concernent pas un mauvais fonctionnement, un défaut de fabrication ou un vice de matériau, ou pour les produits qui ne sont pas utilisés conformément aux instructions fournies.
5. Les dommages causés par: des réparations faites par des techniciens non-autorisés; l'utilisation de pièces autres que les pièces CDL d'origine ou l'utilisation de pièces qui n'ont pas été obtenues par l'entremise d'un technicien autorisé; ou les causes externes comme l'abus, la mauvaise utilisation, les accidents, les feu ou les catastrophes naturelles.
6. Si le détecteur a été endommagé par une utilisation abusive, négligence, des modifications faites par le client.
7. Des dommages causés par la mauvaise utilisation de produits de nettoyage.

Avertissement concernant les garanties implicites ; limitations des recours

L'unique recours du client en vertu de cette garantie limitée est la réparation ou le remplacement du produit comme décrit précédemment. Les réclamations basées sur des garanties implicites, y compris les garanties implicites de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier, sont limitées à deux ans ou à la période la plus courte permise par la loi, qui ne doit pas être inférieure à deux ans. Les Équipements d'Érablières CDL ne pourra être tenue responsable des dommages accessoires ou indirects ni des dommages matériels et implicite. Certains états et provinces ne permettent aucune restriction ou exemption sur les dommages accessoires ou indirects ni restriction sur les garanties implicites. Dans ce cas, ces restrictions ou exemptions pourraient ne pas être applicables. Cette garantie écrite vous donne des droits légaux précis. Selon l'état ou la province, il se peut que vous disposiez d'autres droits.

Si vous devez faire appel au service de réparation

Conservez votre reçu, votre bon de livraison ou toute autre preuve valide de paiement permettant d'établir la période de la garantie au cas où vous auriez besoin de faire appel au service de réparation. Si une réparation est effectuée, il est dans votre intérêt d'obtenir et de conserver tous les reçus. Le service auquel vous avez droit en vertu de cette garantie doit être obtenu en communiquant avec CDL aux adresses ou aux numéros de téléphone ci-dessous. Il est aussi possible d'apporter l'appareil au centre de service le plus près. Consulter notre site web pour trouver l'adresse de nos centres de service www.cdlinc.ca.

Les caractéristiques et les spécifications décrites ou illustrées peuvent être modifiées sans préavis.

Les Équipements d'Érablière CDL
257 Route 279
St-Lazare-de-Bellechasse, Québec, Canada
G0R 3J0
(418) 883-5158
(800) 361-5158

CDL USA
3 Lemnah Drive
St. Albans, VT, 05478
(802) 527-0000
(800) 762-5587



2AKDNCDLSE100

Cet équipement a été testé et jugé conforme aux limites d'un appareil numérique de classe B, conformément à la partie 15 des règles de la FCC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre une énergie de radiofréquence et, si non installé et utilisé conformément aux instructions, il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il n'y a aucune garantie que l'interférence ne se produira pas dans une installation particulière. Si cet appareil provoque des interférences nuisibles à la réception radio ou de télévision, ce qui peut être déterminé en mettant l'appareil hors tension, l'utilisateur est invité à essayer de corriger l'interférence par une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception.
- Augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur.
- Connecter l'équipement à une prise sur un circuit différent de celui auquel le récepteur est connecté.
- Consulter le revendeur ou un technicien radio / TV expérimenté.

22160-CDLSE100

Conformément à la réglementation d'Industrie Canada, le présent émetteur radio peut fonctionner avec une antenne d'un type et d'un gain maximal (ou inférieur) approuvé pour l'émetteur par Industrie Canada. Dans le but de réduire les risques de brouillage radioélectrique à l'intention des autres utilisateurs, il faut choisir le type d'antenne et son gain de sorte que la puissance isotrope rayonnée équivalente (p.i.r.e.) ne dépasse pas l'intensité nécessaire à l'établissement d'une communication satisfaisante. Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.